

LA FORMATION SACERDOTALE DE JEAN-MARIE VIANNEY

Conférence donnée à Ars par le Père Paul Vial, professeur d'histoire à l'Université Catholique de Lyon, lors des Journées Sacerdotales du Centenaire, le 22 septembre 1959.

On ne peut pas prononcer le nom du curé d'Ars sans que surgisse immédiatement à l'esprit, avant tout autre souvenir, l'image du prêtre qui, pendant plus de quarante ans, exerça son ministère dans un village perdu des Dombes, où défilèrent des foules de pèlerins attirés là par sa réputation de sainteté. Et, dans l'enquête menée par l'autorité ecclésiastique pour constater authentiquement cette sainteté, c'est sur le ministère pastoral de Jean-Marie Vianney à Ars que les témoignages recueillis auprès de ceux qui avaient connu ce saint curé, sont le plus nombreux et le plus précis. Mais, quand il s'agit d'évoquer ses années de jeunesse, les témoins directs sont beaucoup plus rares, leurs renseignements sont souvent plus imprécis, plus estompés et, parfois même, passablement déformés. C'est dire que les années de jeunesse de J.-M. Vianney, abstraction faite des pieuses anecdotes concernant son enfance, restent assez mal connues. Ce sont, pourtant, des années capitales, puisque ce sont les années de formation sacerdotale de ce saint curé.

C'est l'histoire de cette formation que je voudrais esquisser, en écoutant surtout les témoins directs des années de jeunesse de J.-M. Vianney, mais en éclairant leur témoignage et en le rectifiant, au besoin, par d'autres documents contemporains de la jeunesse du saint, ignorés de ses biographes, et qui permettent non seulement de préciser plusieurs jalons chronologiques de ces années obscures, mais encore de mieux discerner les influences successives qui ont pu s'exercer sur le jeune Vianney.

La formation sacerdotale de J.-M. Vianney a commencé dans sa famille, à Dardilly, où cet enfant a trouvé le climat le plus favorable à l'éclosion de sa vocation. Tous les témoignages concordent pour présenter la famille Vianney comme une famille profondément chrétienne. Ils soulignent particulièrement l'éminente piété de la mère de Jean-Marie. Le curé d'Ars dira lui-même qu'après Dieu, c'est à sa mère qu'il doit son goût de la prière. Dans ce foyer paysan, les travaux et les jours se déroulent dans une atmosphère de prière : on récite l'Angélus ; on encadre chaque repas d'une prière ; on ne laisse pas l'horloge égrener ses sonneries sans « bénir » l'heure qui passe d'une courte invocation ou d'un *Ave Maria* ; on ne termine jamais aucune journée sans la prière du soir qui rassemble, à la cuisine, toute la famille agenouillée devant les images pieuses et le crucifix. Ainsi, dès sa petite enfance, J.-M. Vianney a pu tout naturellement ouvrir son âme à Dieu, par ce que, très tôt, sa mère a su lui inculquer l'habitude de la prière. Il a notamment la dévotion à la Sainte Vierge, « sa plus vieille affection », qu'il a aimée avant même de la connaître¹. À quatre ans, pour mieux prier, ce bambin aime déjà s'isoler dans l'étable, comme il fera plus tard, aux champs, en gardant le bétail. La prière est

¹ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p.677 : déposition de Jeanne-Marie Chanay. Marguerite Vianney, *ibidem*, p.1011, donne beaucoup de détails sur la piété enfantine de son frère.

ainsi devenue, très vite, la respiration de son âme.

De ses parents, Jean-Marie apprend aussi, dès son enfance, l'amour des pauvres. Sa famille, qui est relativement aisée parmi celle des paysans de Dardilly², reçoit souvent des pauvres sous son toit. La crise des subsistances des années 1788-1789 et la cherté croissante de la vie pendant les années troublées de la Révolution et du Directoire jettent sur les routes, surtout aux abords des villes, des foules de vagabonds et de miséreux. Le jeune Jean-Marie est témoin, presque chaque jour, du défilé de ces pauvres le long du grand "chemin" de l'Arbresle à Lyon qui passe devant la ferme paternelle. C'est là qu'il apprend à servir et à aimer, comme des membres de sa propre famille, ces hôtes de passage. N'est-il pas significatif que la première signature que nous ayons du jeune Vianney nous révèle sa présence à l'enterrement d'un de ces pauvres hères décédé chez son père, au printemps de 1804 ? Toute sa vie³, J.-M. Vianney gardera un amour infiniment délicat pour les pauvres, et cherchera à soulager leur misère matérielle ou spirituelle.

Dans sa famille, il apprend aussi l'amour et le respect du prêtre, au contact des prêtres qu'il eut l'occasion de fréquenter. Parmi les influences sacerdotales qui se sont exercées sur le jeune J.-M. Vianney, la première fut celle du curé de Dardilly, Jacques Rey. Ce prêtre dirigea cette paroisse pendant plus de cinquante ans, de 1753 à 1804. Pour ses paroissiens, il était non seulement l'homme de Dieu, mais, bien souvent aussi, un conseiller naturel très écouté. En un demi-siècle, il eut le temps d'exercer une grande influence sur les familles de Dardilly, et d'abord, naturellement sur les plus chrétiennes, comme la famille Vianney qui n'habitait d'ailleurs pas très loin du presbytère. Ainsi, c'est à l'abbé Rey que le grand-père de J.-M. Vianney, frappé brutalement par la maladie et se croyant à l'article de la mort, avait dicté un premier testament en février 1768 ; c'est encore Rey qui est témoin du dernier testament du malade, deux mois plus tard⁴. Pendant toute la Révolution, contrairement à ce qu'affirment les biographes du curé d'Ars, Rey n'a jamais quitté Dardilly⁵ ; il prêta successivement tous les

² En 1786, année de la naissance de Jean-Marie, son père Mathieu Vianney paye 60 livres de taille principale : c'est l'une des plus élevées de Dardilly. (A. D. Rhône, 3^E7493, minutes Ravier : *délibérations des habitants de Dardilly des 23 et 30 avril 1786*). En 1797, Mathieu Vianney exploite 97 bicherées (= presque 12 hectares), pour lesquelles sa contribution foncière est de 188 francs. (Dardilly, Archives municipales : *matrice du rôle de l'an V, article 10*). Ces 12 hectares (dont un quart était exploité en métayage) comprennent plus d'un hectare de vigne, environ 1 hectare de prés, 6 hectares de terres et plus de 3 hectares de bois. En tenant compte de la jachère qui occupait la moitié des terres et de la médiocrité des rendements à l'époque, il y avait juste de quoi faire vivre une famille de cinq enfants, comme celle des Vianney. À la Noël 1812, quand Mathieu Vianney cèdera en métayage son domaine à son fils aîné François, l'exploitation compte toujours 12 hectares, dont le revenu annuel est estimé 600 francs. (A. D. Rhône, 3^E9990, minutes Beluse : *bail du 27-12-1812*), mais la liquidation de la part de sa femme avait permis à Mathieu Vianney d'acheter d'autres terres mieux à sa convenance. (*Ibidem*, actes du 15-3-1808 ; du 6-6-1808 ; du 16-4-1809 ; du 30-12-1809 ; du 25-3-1810 ; du 6-12-1812). En 1825, d'après l'ancien cadastre de Dardilly, François Vianney possédait près de 16ha.1/2. On voit là, la lente ascension de cette famille paysanne au voisinage d'une grande ville.

³ Lyon, Archives de l'archevêché, *Registre des sépultures de Dardilly*, à la date du 29 mars 1804.

⁴ A. D. Rhône, 3^E9043, minutes Girard : *testaments du 21-2-1768 et du 16-5-1768*. Pierre Vianney, grand-père de Jean-Marie, mourut à Dardilly le 24 mai 1768, à 52 ans. S'il est exact qu'en juillet 1770, Benoît Labre ait reçu l'hospitalité chez les Vianney à Dardilly, ce n'est sûrement pas le grand-père du futur curé d'Ars, mort depuis plus de deux ans, qui a pu la lui donner, comme le prétendent les biographes des deux saints.

⁵ Jacques Rey, né à Lyon (Saint-Nizier), le 23 novembre 1727. Bachelier de Sorbonne et d'abord chanoine de Fourvière, il devint curé de Dardilly en 1753. Il prêta le serment de 1790 et resta curé constitutionnel de cette paroisse ; il prêta le serment de liberté-égalité le 8 septembre 1792. (A. D. Rhône, 1^E1116 : *police des cultes : dossier Rey Jacques*) sa signature disparaît du registre d'état-civil de Dardilly du début de l'an II (septembre 1793) à la fin de l'an V (septembre 1797). Mais Rey ne quitta pas Dardilly, ainsi qu'en témoignent une vente faite par lui le 22 prairial II (10 juin 1794) (Écully, Étude Vouillon : *minutes Vial, 1794*), une pétition pour rouvrir

serments exigés par les lois, sans en rétracter aucun ; cela lui permit de continuer d'exercer le culte, sans trop de difficultés, dans cette paroisse rurale que les troubles de la Révolution laissèrent assez calme. Dardilly ne connut, semble-t-il, qu'une interruption du culte, qui débuta avec la grande Terreur, après le siège de Lyon, et qui dura de la fin de 1793 jusqu'au printemps de 1795. Mais dès juin 1795, à la demande de ses paroissiens, Rey profite de la liberté relative qu'une loi récente a rendu aux cultes, pour rouvrir l'église de Dardilly. Même après le coup d'État du 18 fructidor an V qui rallume la persécution religieuse, à l'automne de 1797, Rey, qui a prêté le serment de haine à la royauté exigé pour rester en fonctions, continue d'exercer son ministère et de baptiser l'immense majorité des enfants de Dardilly. Cela suppose, chez ce prêtre, un grand attachement à ses paroissiens, auquel répond de leur part, une affection non moins profonde pour leur vieux curé dont ils ne soupçonnent pas le schisme.

La famille Vianney, comme les autres, assiste à ses offices, et s'il est vrai que le petit Jean-Marie, dès qu'il entendait sonner la messe, laissait ses frères ou sœurs garder le bétail paternel, pour courir à l'église presque tous les jours⁶, c'est à la messe de l'abbé Rey qu'il assiste ainsi. Par un curieux paradoxe, fruit des bouleversements de la Révolution, c'est auprès d'un prêtre schismatique que cet enfant découvre la messe, le rôle du prêtre et les cérémonies liturgiques qu'il aimera reproduire dans ses jeux. N'en soyons pas trop surpris, puisque la présence permanente de ce vieux curé à Dardilly, sa longue influence sur la population et l'attachement de ses ouailles à sa personne ont, pratiquement, toujours écarté de cette paroisse les missionnaires restés fidèles à l'Église auxquels le vicaire général Linsolas avait confié le secteur nord de Lyon. La meilleure preuve, c'est que, parmi les milliers d'actes de baptême et de mariage faits par les missionnaires et conservés à l'archevêché de Lyon, de novembre 1793 à la Toussaint de 1801, on relève seulement quatre baptêmes faits à Dardilly⁷. Autant dire que les missionnaires n'ont jamais pu y prendre pied.

Il est vrai qu'à Écully, la paroisse voisine, ces missionnaires exerçaient régulièrement leur ministère clandestin, depuis 1794, dans une dizaine de familles sûres⁸. Mais que de précautions il fallait observer scrupuleusement pour assurer la sécurité des missionnaires ! Des minutieuses prescriptions imposées par les vicaires généraux responsables du diocèse, ne retenons que les deux suivantes, qui laissent entrevoir les difficultés des fidèles désireux de participer à ce culte clandestin : on ne devra admettre qu'une douzaine de personnes du dehors à chaque office célébré dans des maisons particulières⁹ ; bientôt, dans l'intérêt des bonnes mœurs, on proscritra les "courses nocturnes", de paroisse à paroisse, entreprises

l'église, du 3 messidor III (21 juin 1795) (Dardilly, Archives municipales, *Registre de délibérations commencé le 1^{er} thermidor VIII, in fine*, p. IX), une mention du culte exercé par Rey seul, du 8 germinal IV (28 mars 1796) (A. D. Rhône, 20 LI : *délibérations de l'administration municipales du canton de Saint-Cyr*, p. 30), son serment de haine à la royauté, du 14 vendémiaire VI (4 octobre 1797) (*ibidem*, p. 306), ses certificats de résidence en 1797 et 1798 (*ibidem*, 20 L 4, n^{OS} 92, 121, 130). À partir de vendémiaire VI (octobre 1797) jusqu'en floréal XI (avril 1803), Rey signe comme témoin, ou même rédige lui-même, de très nombreuses déclarations de naissance à l'état civil de Dardilly ; car il baptisait les enfants en même temps que les pères en déclaraient la naissance : survivance des habitudes de l'Ancien Régime.

⁶ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1011 : déposition de Marguerite Vianney.

⁷ À Écully, pendant la même période, on relève 110 actes de catholicité faits par les missionnaires.

⁸ Par exemple, chez Mme Myèvre, chez Mme Fouras, chez Mme Laporte, chez Melin, chez Guillaume Fayolle, chez Pingon. (Écully, Archives paroissiales, *Registre de catholicité 1809-1810 : liste des communiants de 1810*).

⁹ Sur les missions organisées par Linsolas, voir LEDRE, *Le culte caché sous la Révolution* (Paris 1949). Les mesures arrêtées au début de 1796 sont analysées pp. 85-95.

sous prétexte d'entendre la messe¹⁰. C'est dire que les habitants de Dardilly même s'ils avaient entendu parler des missionnaires d'Écully, ne pouvaient que très difficilement assister à leurs offices clandestins. L'apostolat des missionnaires est, ici, celui du témoignage, et non pas celui de la conquête.

Un jour vint, cependant, où les Vianney furent alertés par une parente d'Écully sur le danger qu'il y avait à suivre les offices du curé de Dardilly. Depuis 1795, en effet, une sœur et une belle-sœur de Mme Vianney sont en contact avec l'abbé Brun, missionnaire responsable d'Écully cette année-là¹¹. Quand la mise en garde fut-elle donnée aux Vianney ? Il est impossible de le préciser. On sait seulement que leur fille aînée, Catherine, fut la première à soupçonner le danger¹².

À des chrétiens de leur trempe, l'affaire parut trop importante pour ne pas tenir compte de l'avertissement. À la fin de l'été ou à l'automne de 1797, Mme Vianney a trouvé le moyen d'entrer en relations avec l'abbé Groboz¹³, nouveau missionnaire responsable d'Écully depuis le 15 août. C'est ce prêtre qui reçoit la première confession de J.-M. Vianney alors âgé de plus de onze ans¹⁴. Il s'agit maintenant de préparer l'enfant à sa première communion. Comme Marbeuf, l'archevêque de Lyon en émigration, insiste alors vivement sur l'importance des catéchismes¹⁵ et que les missionnaires n'ont pas encore pu prendre pied à Dardilly, l'abbé Groboz demande à Mme Vianney de laisser son fils chez ses parents d'Écully, où il pourrait suivre le catéchisme organisé là, par les missionnaires. Malheureusement, la persécution religieuse qui se réveille après le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) interrompt presque complètement l'apostolat des missionnaires à Écully pendant toute l'année 1798¹⁶. Cet apostolat ne reprend qu'en janvier 1799¹⁷ et paraît s'exercer sans trop d'à-coup pendant toute l'année. C'est alors que J.-M. Vianney, confié momentanément à sa tante Hubert, à la ferme du Point du Jour, à Écully, suit le catéchisme fait par deux religieuses réfugiées dans le voisinage, les Sœurs Combe et Deville. Catéchisme très sommaire, étant donné que la plupart de ces petits paysans sont illettrés et que l'époque troublée impose une extrême prudence pour rassembler des enfants. Catéchisme basé essentiellement sur celui en usage

¹⁰ LEDRE, *op. cit.*, p. 258 : Règlement du 1^{er} janvier 1798.

¹¹ Il s'agit de Catherine Vianney, sœur de Mathieu Vianney et épouse d'Antoine Viard, vigneron à Écully, qui, le 21 mars 1795, fait baptiser sous condition, par l'abbé Brun son troisième enfant âgé de plus de treize mois (Lyon, Archives de l'archevêché, *Registre des baptêmes de 1791 à 1798*, f°44), et de Marguerite Beluse, sœur de Marie Vianney et épouse de François Humbert d'Écully, qui est marraine de Pierre Berthier baptisé par l'abbé Brun, chez Mme Myèvre, à Écully, le 14 novembre 1795. (Lyon Archevêché : *ibidem*, f°4 ; Écully, Archives paroissiales : *liste des communiantes de 1810 dans reg. de catholicité 1809-1810*).

¹² Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire* p.372 : déposition de l'abbé Raymond. Catherine Vianney soupçonna peut-être le danger quand se posa, pour elle, la question de sa première communion, qu'elle n'a vraisemblablement pu faire qu'après la reprise du culte en 1795.

¹³ L'abbé Groboz n'apparaît à Écully qu'à partir du 15 août 1797 et y exerce le culte jusqu'en début de décembre 1797. (Lyon, Archevêché : *actes de catholicité* de 1797).

¹⁴ Ars, Archives paroissiales, *Petit mémoire de Catherine Lassagne*, 3^e rédaction, p.4.

¹⁵ Lettre de Marbeuf du 20 mai 1797. (Lyon, Archives de l'archevêché).

¹⁶ On ne relève que 7 baptêmes à Écully en 1798, entre le 14 février et le 24 mai. En janvier 1798, le Directoire n'admet que les prêtres jureurs à prêter le serment de haine à la royauté pour pouvoir exercer le culte, mais interdit aux prêtres réfractaires de célébrer et de résider en France. L'arrêté draconien des administrateurs du Rhône du 23 janvier 1798 et la déportation de 23 prêtres du diocèse de Lyon en exécution de la loi de fructidor obligent les missionnaires à redoubler de prudence. Cf. Ledré, *op. Cit.*, pp. 263-265.

¹⁷ Le premier baptême signalé à Écully, le 23 janvier 1799, est fait par l'abbé Groboz et a pour témoin François Humbert, chez qui se trouve maintenant J.-M. Vianney. (Lyon, Archives de l'archevêché : *actes de catholicité* de 1799).

dans le diocèse de Lyon depuis plus de trente ans et, jadis, très critiqué à cause de ses infiltrations jansénistes¹⁸. Catéchisme où les enfants découvrent, en fait, le schisme qui divise l'Église de France et le devoir d'une courageuse et exclusive fidélité envers les prêtres restés attachés à la foi catholique.

Pour J.-M. Vianney, le devoir d'éviter, désormais, son vieux curé de Dardilly ne soulève pas de difficultés immédiates, puisqu'il réside maintenant loin du pasteur schismatique. Mais quelle tristesse cette exclusive a-t-elle pu laisser dans l'âme candide et confiante de cet enfant, qui, jusque-là, ne connaissait que ce prêtre !

Cette année 1799 lui apporte, du moins, une grande joie : sa première communion. On imagine sans peine la ferveur de ce garçon de treize ans recevant l'hostie pour la première fois, des mains de l'abbé Groboz, dans une chambre de la maison de Pingon, à Écully. Sa sœur Marguerite, témoin de l'évènement, se rappelle que son frère était si heureux qu'il ne voulait pas sortir de la chambre¹⁹, préludant déjà à ces longues heures d'adoration qui le retiendront, plus tard, le visage extasié, devant le tabernacle d'Ars. Ainsi, grâce à sa mère et à l'abbé Groboz, l'essentiel est assuré à J.-M. Vianney : il sait maintenant où se situe la foi catholique et c'est aux prêtres fidèles à l'Église qu'il ira, désormais, demander de nourrir sa faim eucharistique.

Mais, jusqu'à quinze ans au moins, cet adolescent n'aura que de rares occasions d'assister à la messe de ces prêtres fidèles, car pendant toute l'année 1800 et jusqu'au printemps 1801, Écully n'a à peu près plus de missionnaires et Dardilly n'a toujours que son curé jureur. Dans ces conditions, on comprend que Mme Vianney ait soigneusement veillé à donner à son fils revenu à Dardilly le complément de formation religieuse que ne pouvait lui assurer la rencontre trop épisodique des missionnaires traqués jusqu'en 1801. J.-M. Vianney racontera, plus tard, au frère Athanase, qu'à la maison, quand tout le monde était couché, il veillait, quelquefois très tard, pour parler du bon Dieu avec sa mère et sa sœur Catherine²⁰.

On comprend aussi que la privation du culte et de la messe ait pu, par compensation, aviver le besoin de la prière dans l'âme religieuse de cet adolescent. Aux champs, où Jean-Marie travaille, désormais, avec son père et son frère aîné, son âme garde le goût de la prière solitaire. Seul, il prie tout haut ; en compagnie, il prie à voix basse ; ce jeune paysan consacre à la prière même sa sieste des longues journées d'été²¹. Son camarade d'enfance, Fleury

¹⁸ C'est le catéchisme publié en 1767 par l'archevêque de Lyon Malvin de Montazet et souvent réédité jusqu'à son remplacement par le catéchisme impérial de 1806. Sur les critiques faites à ce catéchisme, à partir de sa seconde édition en 1770, voir *Critique du catéchisme en forme de dialogue*, s. 1. n.d. (1771) ; *Les trois chapitres et les trois lettres* (1771), *Le Mandement* de Montazet du 6 novembre 1772 condamnant la *Critique du Catéchisme* (1773), *les Observations sur ce mandement*, s. I, n. d. ; *Les vrais sentiments du clergé du diocèse de Lyon... pour répliquer au "Mandement" du 6 novembre 1772* (1774). En dépit de ces critiques, toutes les éditions ultérieures de ce catéchisme reproduisirent celle de 1770 et furent largement diffusées dans le diocèse.

¹⁹ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1011 : déposition de Marguerite Vianney. La date exacte de cette première communion en 1799 reste inconnue. Le déchargement d'un char de foin que les biographes signalent pendant la cérémonie pour donner le change, suggère le temps des fauchaisons. En fait, l'abbé Groboz fit des baptêmes à la fois à Écully, les 19 et 26 mai 1799 ; puis le 18 août ; après quoi, le 28 août 1799, il fit deux baptêmes à la fois à Dardilly, peut-être chez les Vianney : celui d'une fille de J.-M. Vianney, cordonnier à Dardilly et parrain du curé d'Ars, et celui du fils d'un serrurier de Dardilly dont la mère du curé d'Ars fut la marraine. Groboz fit encore des baptêmes à Écully les 12 septembre et 28 octobre 1799. (Lyon, Archives de l'archevêché : *actes de catholicité de 1799*).

²⁰ Ars, archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 537 : déposition du frère Athanase.

²¹ Ars, *ibidem*, p. 487 : déposition de Catherine Lassagne ; p. 1065 : déposition de l'abbé Monnin.

Véricel, qui reconnaît n'avoir pas prêté beaucoup d'attention à la piété de son jeune voisin, se rappelle cependant, qu'au retour du travail, pour pouvoir prier tout à son aise, Jean-Marie restait quelquefois en arrière de la bande des sept ou huit amis débordant de vie qui revenait, le soir, au village²². Cette expérience précoce de la prière permettra au curé d'Ars d'affirmer, plus tard que le salut est facile aux personnes de la campagne²³. Pour l'instant, la piété de Jean-Marie apparaît déjà aux voisins des Vianney comme un signe manifeste de sa vocation : "Jean-Marie va être un prêtre ou un frère, disaient-ils ; il est trop sage"²⁴.

Ce n'est qu'après le concordat de 1802, quand Fesch, le nouvel archevêque de Lyon, fut arrivé dans son diocèse pour le réorganiser, que l'abbé Rey, désireux de consacrer ses dernières forces aux paysans de Dardilly, auxquels cinquante ans de ministère l'avaient profondément attaché, abandonna le schisme constitutionnel et se réconcilia avec l'Église. Le 16 décembre 1802, il adresse à Fesch son adhésion au concordat et sa soumission à tous les jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France²⁵. Cette rétractation suffit pour que, le 31 janvier 1803, l'archevêque maintienne ce vieillard à Dardilly, à la grande satisfaction de la municipalité de ce village qui s'applaudit du choix²⁶. Nul doute que J.-M. Vianney n'ait éprouvé, lui aussi, une grande joie à pouvoir, désormais, reprendre sans danger le chemin de l'église de son baptême. Mais son vieux curé ne pourra pas s'occuper longtemps de lui. Au mois de mai 1803, une mauvaise chute le met hors d'état d'assurer le service d'une paroisse aussi étendue que Dardilly²⁷, et, au mois de juillet, l'archevêché doit lui adjoindre un co-desservant, l'abbé Jacques Fournier. À la fin de l'année, Rey se retirait à Vaise, laissant la place à cet auxiliaire plus jeune et plus valide²⁸.

Le nouveau desservant²⁹ est un prêtre de quarante-trois ans. Sa fidélité à l'Église l'avait contraint à l'exil durant la Révolution, puis l'avait enrôlé dans les missions de Linsolas. Malgré son court ministère à Dardilly - trois ans seulement - l'abbé Fournier a laissé un grand souvenir. Il fut, au dire d'un de ses successeurs, le plus remarquable des curés de cette paroisse par sa patience et sa douceur³⁰. Nous pourrions ajouter aussi : par ses talents

²² Ars, *ibidem*, p. 1295: déposition de Fleury Véricel.

²³ Ars, *ibidem*, p. 1243 : déposition de l'abbé Dubouis.

²⁴ Ars, *ibidem*, p. 1001 : déposition de Marguerite Vianney.

²⁵ Lyon, Archives de l'archevêché, *Dossiers personnels : dossier Rey*. Sur l'état du diocèse à l'arrivée de Fesch et les premiers actes de l'archevêque, voir LATREILLE, Napoléon et le Saint Siège (1801-1808). L'ambassade du cardinal Fesch à Rome (Paris, 1935) pp. 86-113.

²⁶ Dardilly, Archives municipales : *Registre de délibérations commencé en l'an VIII, p. 5 bis*.

²⁷ Dardilly, *ibidem*, p. 16. En novembre 1797, Dardilly comptait 997 habitants, et 824 en septembre 1804 (A.D. Rhône, 20 L1, p. 325 : *nomenclature des communes en l'an XIII*).

²⁸ Le vicaire général Renaud, ami de Rey et ex-chef du clergé constitutionnel de Lyon, obtint de Fesch ce *satisfecit* concernant l'ex-curé de Dardilly : "Plût à Dieu, écrit de Rome le 29 mai 1804, le cardinal, que toutes les paroisses de mon diocèse ressemblassent à celle d'Ardilly (*sic*) dont vous mes faites un tableau si consolant. Je reconnais bien là votre impartialité et votre amour pour le bien où il se trouve et quel qu'en soit l'auteur. Vous pouvez, de ma part, témoigner à M. le desservant ma satisfaction de sa conduite". (Lyon, Archives de l'archevêché : *correspondances de Fesch avec le diocèse*). Rey mourut à Vaise, le 23 octobre 1804, à 78 ans.

²⁹ Jacques Fournier est né à Louhans le 15 décembre 1759. Missionnaire de Linsolas, il travailla dans la région de Saint Symphorien d'Ozon-Solaise (Isère), puis à Lyon. (Lyon, Archives de l'archevêché : *actes de catholicité de 1797 à 1802*, passim). Radié de la liste des immigrés le 15 avril 1803 (cf. *Bulletin de Lyon* du 14 floréal an XI), il desservit Chirassimont (Loire) de février à juillet 1803, et fut nommé à Dardilly, le 6 juillet 1803. (Lyon, Archives de l'archevêché, *Registre du Conseil, juin 1803-octobre 1808*).

³⁰ Dardilly, Archives paroissiales, *Registre de catholicité de 1836*, en tête duquel Peyrard, curé de 1836 à 1847, a laissé de brèves notes sur ses prédécesseurs.

administratifs pour reconstituer les registres paroissiaux négligés par son prédécesseur auquel suffisaient ceux de l'état-civil. Dès décembre 1803, au moment où l'abbé Rey se retirait, ce prêtre accepta d'abriter dans le presbytère que la municipalité venait de racheter et de mettre à sa disposition, à la fois le secrétariat de mairie et l'école que l'instituteur Dumas ouvrait alors à Dardilly. Dans cette commune "restée sans instituteur depuis le début de la Révolution et où la majorité des enfants ne savait ni lire, ni écrire"³¹, cette école, installée au presbytère, facilita beaucoup l'influence de l'abbé Fournier sur les enfants et les adolescents qui la fréquentèrent. Et d'abord sur J.-M. Vianney, car, ce garçon de dix-sept ans et demi fut un des premiers à la fréquenter pour apprendre à lire couramment et à écrire au moins son nom. Si nous en croyons sa sœur Marguerite, son application était telle, que l'instituteur le citait en exemple à ses camarades³². Mais cette école ne fonctionnant que l'hiver, de ces brèves leçons hivernales, il restera à Jean-Marie de savoir à peu près signer son nom au printemps de 1804, c'est-à-dire juste de quoi ne pas être tout à fait illettré.

J.-M. Vianney n'est pas seulement un écolier studieux. Il reste aussi un modèle de piété que l'abbé Fournier n'a pas tardé à remarquer, puisque, dès le printemps de 1804, il l'utilise comme clergeon à chaque enterrement d'enfant qui se présente à Dardilly³³.

Nous ignorons à quel moment l'idée du sacerdoce germa dans l'âme de cet adolescent dont la piété exemplaire dénotait déjà un signe de vocation. Mais il est très vraisemblable qu'après sa mère, c'est à l'abbé Fournier que Jean-Marie confia son désir d'être prêtre.

Malheureusement, avant que ce rêve du sacerdoce puisse commencer à prendre corps, que de difficultés vont se présenter ! C'est la pauvreté du bagage initial d'études élémentaires chez ce jeune paysan ; c'est pendant deux ans, l'opposition de son père³⁴ beaucoup plus soucieux de bien exploiter ses douze hectares que d'aider un de ses fils à devenir prêtre ; c'est l'incertitude de l'avenir personnel de cet aspirant au sacerdoce jusqu'en septembre 1806, tant qu'il n'aura pas été tiré au sort³⁵ ; c'est, en octobre 1806, la mort prématurée de l'abbé Fournier qui aurait pu guider Jean-Marie, maintenant que la conscription l'avait épargné³⁶ ; c'est, en novembre 1806, l'arrivée à Dardilly d'un nouveau desservant, l'abbé Jacques Tillon³⁷, avec qui il faudra faire peu à peu connaissance... En attendant, où trouver le

³¹ Ce sont les propres termes de la municipalité quand elle choisit Dumas comme instituteur le 18 décembre 1803, en exécution de la loi du 11 floréal X (31 mai 1802) et d'une circulaire du préfet du Rhône, du 26 prairial XI (15 juin 1803). (Dardilly, Archives municipales, *Registre de délibération commencé en l'an VIII*, pp. 21-21 bis). La nomination de Dumas parut au *Bulletin de Lyon* du 12 floréal XII (2 mai 1804), p. 253. La municipalité fixa ainsi la rétribution mensuelle que les parents devaient payer à Dumas : 1 fr. 25 c. pour les enfants qui commencent à apprendre les premiers principes de la lecture, 2 fr. 50 c. pour ceux qui, sachant lire, apprendront à écrire. Signalons qu'à Dardilly, chez les Vianney, le père de Jean-Marie n'apprit à signer son nom qu'à 24 ans, que l'oncle et parrain de Jean-Marie, cordonnier à Dardilly, ainsi que sa femme, ne surent jamais signer leur nom.

³² Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'ordinaire*, p. 1011 : déposition de Marguerite Vianney.

³³ Lyon, Archives de l'archevêché, *Registre des sépultures de Dardilly de 1801 à 1836*, aux dates des 29 mars, 13 mai, 15 juin, 25 juillet, 3 août 1804, 26 septembre 1805.

³⁴ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 287 : déposition de l'abbé Raymond.

³⁵ A. D. Rhône, R, *Registre des séances du conseil de recrutement de 1806*. Cf. *Bulletin de Lyon et du département du Rhône de 1806*, p. 257 : 35 conscrits du canton de Limonest furent examinés le 10 septembre 1806. J.-M. Vianney, n° 66 épargné par le sort, ne figure pas parmi eux.

³⁶ J. Fournier mourut le 20 octobre 1806, à 47 ans.

³⁷ Jacques-Étienne Tillon, né le 2 avril 1768, à Saint Galmier (Loire), fut ordonné prêtre le 15 septembre 1791 par Lamourette, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire. Vicaire constitutionnel à Villefranche-sur-saône, puis soldat, Tillon revint à l'orthodoxie en 1795 ; mais en 1797, il prêta le serment de haine à la royauté. Après le Concordat, il exerça le ministère à Écully d'août 1802 à octobre 1803, puis à Saint Paul, à Lyon, d'octobre 1803

guide disposé à se charger de cette vocation tardive ?

Aux funérailles de l'abbé Fournier, à Dardilly, le 21 octobre 1806, J.-M. Vianney pouvait apercevoir un prêtre qui se distinguait particulièrement par sa haute stature, sa noblesse d'allure, son visage ascétique : c'était l'abbé Balley desservant d'Écully. C'est ce prêtre que la Providence destinait à devenir le maître de J.-M. Vianney et son guide vers le sacerdoce. Son rôle fut trop décisif dans la formation sacerdotale du futur curé d'Ars pour que nous ne fassions pas plus ample connaissance avec cet éminent représentant du clergé lyonnais³⁸.

Charles Balley naquit en 1751, à Lyon, où son père était agent de change. Benjamin d'une famille de seize enfants, dont cinq entrèrent dans les ordres, Charles, à quinze ans et demi, entra lui-même comme novice au couvent génovéfain de Saint-Irénée à Lyon, où l'un de ses frères l'avait déjà précédé. Les Génovéfains formaient une congrégation de chanoines réguliers qui alliaient une vie religieuse inspirée de la règle de saint Augustin aux fonctions du ministère pastoral. Au XVIII^e siècle, en dépit de la crise qui sévissait chez eux comme dans les autres ordres religieux, leur formation restait encore solide, puisque, après un an de noviciat, les futurs chanoines commençaient sept ans d'études, dont trois ans de théologie, et d'une théologie puisée, avant tout, chez saint Augustin. Le ministère pastoral restait leur but principal, et la préparation des sujets à ce ministère, le souci primordial des supérieurs. Un Génovéfain ne pouvait être chargé d'une paroisse qu'après cinq ans de sacerdoce, plusieurs années d'expérience du ministère, et une fidélité éprouvée aux devoirs de la vie canoniale. Mais en contraste avec ces beaux côtés, les Génovéfains présentent aussi quelques ombres, dont la plus accusée est leur jansénisme. Leur soumission officielle à la bulle *Unigenitus*, en 1745, n'a pas empêché le jansénisme de rester vivace chez certains de ces religieux. Le couvent de Saint-Irénée à Lyon, où Charles Balley commence son noviciat, en 1767, abrite plusieurs jansénistes, à commencer par le prieur, le P. de Géry, qui deviendra supérieur général de la Congrégation et dont le rigorisme moral va de pair avec le souci d'assurer des études sérieuses et une piété solide aux futurs prêtres dont il a la responsabilité.

Après le cycle d'études prévu par la règle et deux années de professorat en différentes maisons de formation génovéfaines, Charles Balley revint, en 1779, comme vicaire et maître des novices à Saint-Irénée, à Lyon. Là, il se montra particulièrement ferme pour reprendre en mains les novices, et il fit, en même temps, ses premières expériences pastorales dans cette paroisse alors purement rurale. En 1785, il devint curé d'une autre paroisse rurale confiée aux Génovéfains, celle de Choue, dans le Perche.

C'est là que la Révolution vint bouleverser sa vie. S'il prêta le serment imposé au clergé par l'Assemblée Constituante, il le fit en des termes qui sauvegardaient intégralement sa fidélité à

à novembre 1806 ; il fut alors nommé desservant de Dardilly. Bien qu'il se préoccupât de son avancement dès 1808, il resta à Dardilly jusqu'à sa mort en 1823. (Lyon, Archives de l'archevêché : *agenda de correspondance ; tableau du personnel (1803) ; Registres paroissiaux d'Écully et de Dardilly*).

³⁸ Sur Charles Balley, je renvoie à l'étude que j'ai publiée dans *L'Ami du clergé* du 16 juillet 1959, pp. 449-458, sous le titre : *Le maître du Curé d'Ars : Charles Balley (1751-1817)*, et que je résume ici.

l'Église et il s'appliqua aussitôt, dans ses prêches ou ses visites, à détourner ses paroissiens du schisme que la Constitution civile du Clergé introduisait dans l'Église de France. Cette attitude intransigeante et courageuse, lui valut d'être traduit en justice et, finalement expulsé de Choue en 1791. À la fin de 1792, quand la loi bannit de France tous les prêtres réfractaires, l'abbé Balley commença à mener une vie de proscrit dont on perd la trace pendant plus de deux ans.

Au printemps de 1795, on le retrouve à Lyon, sa ville natale, où, un an plus tôt, l'un de ses frères, chartreux, est mort martyr de sa foi. À Lyon, l'ex-curé de Choue a trouvé non seulement des refuges très sûrs pour l'abriter, mais encore une organisation clandestine pour employer son zèle : les missions créées par le vicaire général Linsolas. L'abbé Balley travaillera, désormais, pendant sept ans, dans l'équipe des missionnaires chargés de la ville et de ses faubourgs. Son apostolat s'exerce alors exclusivement dans la cité lyonnaise, et non pas à Écully où le situent souvent les biographes du curé d'Ars³⁹. C'est seulement le Concordat qui permit à l'abbé Balley de venir à Écully, comme desservant, en février 1803. Le vicaire général Courbon, qui connaissait bien le clergé que la réorganisation concordataire mettait en place dans le diocèse de Lyon, résumait alors en trois mots le portrait moral de l'abbé Balley : "talents, zèle, piété"⁴⁰ Cette fiche laconique fait exactement écho au témoignage de Jacques Loras, élève du missionnaire de la clandestinité, qui voyait en l'abbé Balley "un prêtre rempli de l'esprit de Dieu, possédant des connaissances solides et variées, grave et cependant aimable"⁴¹ ; un curé voisin de Choue avait déjà noté, de son côté, que ce prêtre était "bien capable d'une grande douceur, d'une piété tendre"⁴². Tel est l'homme qui va devenir le maître du futur curé d'Ars.

C'est un beau-frère de J.-M. Vianney, Jacques Melin, fils d'un des fabriciens d'Écully, qui proposa aux Vianney de faire étudier notre aspirant au sacerdoce chez l'abbé Balley⁴³. Le curé d'Écully, en effet, répondant aux objurgations de Fesch qui, depuis 1805, poussait son clergé à ouvrir des écoles presbytérales pour peupler ses séminaires⁴⁴, venait de se charger, en janvier 1807, d'un élève de quatorze ans, Mathias Loras, dont il avait, jadis, instruit les frères aînés, à Lyon, au temps de sa vie clandestine⁴⁵. Mais quand Mme Vianney, accompagnée de sa sœur Marguerite Humbert, d'Écully, vint soumettre la proposition à l'abbé Balley, celui-ci refusa d'abord de se charger d'un jeune homme qu'il ne connaissait pas et

³⁹ C'est ce que fait apparaître le dépouillement systématique des actes de catholicité des missionnaires de 1793 à 1802, aux Archives de l'archevêché.

⁴⁰ Lyon, Archives de l'archevêché, *Tableau général du personnel (1803)*.

⁴¹ Notes de Jacques Loras citées dans *Le prêtre de village : J.-M.-B. Vianney par une Société, d'après les Mémoires de Pierre Oriol et autres* (Lyon, 1875), pp. 18-19.

⁴² Blois, Archives de l'évêché, 4 K : *Notes de Jean Plessis (1802)*, curé de Boursay près de Choue (obligeamment communiquées par M. le chanoine Gallerand).

⁴³ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire, p. 103 : déposition de Catherine Lassagne. Jacques Melin, fils de Jean Melin, cultivateur et notable d'Écully, avait à 17 ans, combattu les troupes de Précycy contre celles de la Convention, ce qui entraîna la mise sous séquestre des biens de son père, pendant la Terreur. La famille Melin cacha souvent les missionnaires de Linsolas. En juin 1801, Jacques Melin épousa Catherine, la fille aînée des Vianney, qui mourut à 24 ans, le 24 janvier 1805, sans prospérité. En 1815, Jacques Melin fit partie de la municipalité royaliste qui fut installée à Écully.*

⁴⁴ Lyon, Archives de l'archevêché, *Correspondance de Fesch (an XI-1805) et (1805-1807), correspondance particulière de Fesch (1803-1806)* ; 22 février, 1^{er} juin, 3, 21, 24 juillet, 6 novembre 1805 ; 12, 16, 29 janvier 1806 ; mandement du 20 février 1807.

⁴⁵ Mathias Loras signe au registre de catholicité d'Écully à partir du 22 janvier 1807.

dont l'âge avancé et le bagage intellectuel trop sommaire rendaient fort incertain l'espoir d'études fructueuses. La charge d'une paroisse de 1250 habitants à desservir seul⁴⁶, le souci déjà fort absorbant de l'élève du niveau de la troisième dont il avait pris la responsabilité, le grand âge et la médiocre santé de M^{elle} Balley, sa sœur, gouvernante au presbytère⁴⁷, sans compter les difficultés matérielles de toutes sortes qui s'imposaient alors à tant de desservants restés, comme lui, sans traitement officiel, que de raisons pour le curé d'Écully de refuser de se charger encore d'un inconnu !

Pourtant devant l'insistance de Jacques Melin, et après une entrevue avec J.-M. Vianney, l'abbé Balley est revenu sur son refus, et l'on est arrivé à une solution qui permettra, peut être, à cette vocation tardive d'aboutir Jean-Marie prendrait pension chez sa tante Humbert à Écully et irait chez l'abbé Balley un peu comme domestique en même temps que comme étudiant⁴⁸

Personne n'ignore combien les études de J.-M. Vianney furent laborieuses, puisque ce paysan de plus de vingt ans⁴⁹ devait tout reprendre à l'ABC ou peu s'en faut. Ce fut le mérite

⁴⁶ En septembre 1804, Écully compte 1247 habitants. (A. D. Rhône : *nomenclature des communes en l'an XIII*).

⁴⁷ Marguerite Balley, ancienne religieuse annonciade, née à Lyon, le 19 décembre 1733, mourut à Écully le 2 août 1808, à 75 ans.

⁴⁸ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1294 : déposition de Fleury Vericel ; cf. p. 1019 : déposition de Marguerite Vianney. Précisons que le presbytère d'Écully abrita non pas une école presbytérale proprement dite, mais un seul élève à la fois. Les seuls élèves de l'abbé Balley, à Écully, furent :

- a) Mathias Loras, futur évêque de Dubuque, du début de 1807 à octobre 1809, en même temps que J.-M. Vianney logé chez sa tante Humbert, à la ferme du « Point du jour » ;
- b) Jean-Marie Vianney, d'abord pensionnaire chez les Humbert de 1807 à 1809, puis logé au presbytère du début de 1811 à la Toussaint 1812, et, pendant sa théologie, dès la fin de 1813 ;
- c) Antoine Bouchard, né à Écully, dont les parents habitaient à Chasselay, et qui débuta à 14 ans pendant l'année scolaire 1812-1813, où J.-M. Vianney faisait sa philosophie à Verrières. (Oullins, Archives N.-D. de l'Argentière). Contrairement aux affirmations de certains biographes, J.-M. Vianney n'eut jamais Jacques Loras comme condisciple à Écully, et encore moins Nicolas Deschamps, le futur Jésuite, qu'il ne connut qu'à Verrières en 1812-1813.

⁴⁹ Bien qu'au *Procès de l'Ordinaire*, plusieurs témoins déclarent que J.-M. Vianney commença ses études à 17 ou 18 ans (Colombe Bibost), vers 18 ans (André Provin), à 19 ans environ (abbé Raymond, frère Athanase), ces témoignages sont trop incertains sur ce point précis pour qu'on puisse s'y fier absolument. Je situe le début des études de J.-M. Vianney en 1807 seulement, en me fondant

- a) sur les propres déclarations du curé d'Ars à l'abbé Raymond : " Je n'ai point fait d'études. M. Balley a bien essayé pendant cinq ou six ans de m'apprendre quelque chose. Il y a perdu son latin et n'a jamais rien pu faire entrer dans ma mauvaise tête". (RAYMOND, *Vie manuscrite*, p.62). En revenant en arrière depuis l'ordination sacerdotale de J.-M. Vianney en août 1815, et en déduisant l'année de philosophie à Verrières et les 14 mois passés aux Noës, les "cinq ou six ans" d'études chez l'abbé Balley n'ont pu commencer qu'en 1807 ;
- b) sur une indication de Marguerite Vianney qui précise que son frère faisait ses études chez M. Balley quand il fut confirmé par Fesch à Écully. (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1011). Or le *registre des comptes de la fabrique d'Écully* (Écully, Archives paroissiales), clos le 14 mars 1807 et rouvert le 30 mars 1807 « après la visite épiscopale », ainsi que le compliment du maire d'Écully à Fesch reproduit par les *Affiches de Lyon* du 25 mars 1807, p.94, permettent de situer la confirmation de J.-M. Vianney entre le 15 et 23 mars 1807, c'est-à-dire dans la semaine de la Passion aux Rameaux ;
- c) sur la première signature de J.-M. Vianney au registre de catholicité d'Écully où elle apparaît seulement le 3 décembre 1807 ;
- d) sur le fait que M. Balley pouvait difficilement se charger de J.-M. Vianney avant le tirage au sort de la classe 1806 à laquelle appartenait Jean-Marie. Or les conscrits de 1806 du canton de Limonest ne furent

de l'abbé Balley de croire à la vocation de ce garçon, de l'aider à surmonter le dégoût des études qui l'envahissait parfois et de l'encourager sans cesse malgré l'extrême lenteur de ses progrès.

On imagine aussi la catastrophe que fut, en octobre 1809, l'appel sous les drapeaux d'un élève qui, depuis 1806, pouvait se croire épargné par la conscription, et dont les études, si laborieusement amorcées, se trouvaient, ainsi, brutalement interrompues au bout de trois ans à peine.

Mais, durant les quatorze mois qu'il passa aux Noës en conscrit réfractaire⁵⁰, Jean-Marie eut, tout de même, la chance de trouver non seulement une famille dévouée pour l'héberger aux Robins, mais encore un précieux conseiller, l'abbé Jacquet⁵¹, desservant des Noës. Quoique ce prêtre n'eût que des "lumières ordinaires", il se recommandait par "beaucoup de zèle, de la facilité à instruire, un bon caractère, mais un peu scrupuleux". Le vicaire général Courbon qui le caractérise ainsi, le proposait volontiers aux jeunes vicaires du voisinage⁵². J.-M. Vianney se sentira longtemps redevable envers l'abbé Jacquet. Il lui devra certainement de nombreuses communions, le courage de supporter son déracinement, et, peut-être aussi, la possibilité de garder certains contacts avec Écully⁵³.

Quand Jean-Marie revient des Noës, en mars 1811, l'abbé Balley, malgré le retard que cette malencontreuse conscription a donné à son grand élève, n'hésite pas à reprendre pour lui seul⁵⁴ ses laborieuses leçons. Il est même désormais si sûr de la solidité d'une vocation traversée de tant d'épreuves qu'au mois de mai, il le présenta à la tonsure, première étape vers le sacerdoce. À partir de ce moment, ce séminariste de vingt-cinq ans loge au presbytère près de son maître dont il commence à partager la vie ascétique⁵⁵.

L'année suivante, à la Toussaint de 1812, l'abbé Balley le fait admettre au séminaire de Verrières, rouvert clandestinement dans les monts du Forez, à l'encontre des ordres de Napoléon, pour recevoir les philosophes. Verrières sera, pour J.-M. Vianney, une année d'études bien médiocres, malgré un travail acharné, auprès de maîtres surchargés de besogne, dans une maison surpeuplée où il a fallu improviser beaucoup de choses. Mais, à

appelés qu'en septembre 1806 ; cf. *supra*, note 35. C'est à partir de ce moment que J.-M. Vianney pouvait se croire épargné par la conscription.

⁵⁰ Sur la désertion de J.-M. Vianney, voir une mise au point dans *L'ami du Clergé* du 12 novembre 1959, pp. 685-691.

⁵¹ Jacques Jacquet desservait les Noës depuis 1781. Il resta vicaire constitutionnel dans cette annexe de Renaison jusqu'en septembre 1792. Ayant alors refusé le serment de liberté-égalité, il dut s'exiler en Savoie. Il revint aux Noës au début de 1796. Arrêté et incarcéré à Montbrison en juin 1796, il retrouva bientôt la liberté et, dès août 1796, l revint comme missionnaire aux Noës, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort en 1823.

⁵² Lyon, Archives de l'archevêché, *Tableau général du personnel (1803)* par Courbon, *Copies des lettres de Courbon en 1808 et 1809*, passim, mais notamment celle du 29 août 1809 à Mathelin, vicaire d'Arcon.

⁵³ Lettre de J.-M. Vianney à la veuve Fayot du 7 novembre 1823, dans TROCHU, *Autour du Curé d'Ars* (Lyon 1950), p. 167 ; Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1314 : déposition de Jérôme Fayot. Cf. renseignements du même J. Fayot donnés en 1855 à l'auteur de l'ouvrage déjà cité : *Le prêtre de village : J.-M.-B. Vianney*, pp. 38-40.

⁵⁴ Mathias Loras est alors en première année de théologie au grand séminaire Saint-Irénée, à Lyon. (Francheville, Archives du séminaire Saint Irénée : *registre des entrées depuis 1811*).

⁵⁵ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1324 : déposition de Marguerite Humbert.

Verrières, les élèves âgés, dont les études ont subi les mêmes traverses que celles de Jean-Marie, sont si nombreux et si lourds pour l'ensemble de la communauté qu'en mai 1813, Fesch décide que "ceux qui ont l'âge et qui n'annoncent qu'une médiocre capacité" ne feront pas les deux années normales de philosophie, mais passeront directement en théologie à la Toussaint suivante⁵⁶. À cette nouvelle, qui abrège d'une année des études si ingrates pour Jean-Marie et qui lui donne l'espérance de passer rapidement en théologie, notre philosophe écrit à son père, non sans humour : "Pour mes études, cela va un peu mieux que j'aurais pensé..."⁵⁷.

À la Toussaint de 1813, voilà donc J.-M. Vianney en première année de théologie, au grand séminaire Saint-Irénée à Lyon, où les prêtres diocésains ont remplacé les Sulpiciens expulsés par ordre de Napoléon. Là, ses condisciples de cours sont en grande partie "ces vieux restes des séminaires qu'on recevait *propter barbara* ", comme l'écrit à Fesch le vicaire général Bochar⁵⁸. Hélas ! son premier examen est une catastrophe : il obtient un *d* barré, *debilissimus*, la plus faible de toutes les notes, et il est renvoyé chez son curé le 9 décembre, après six semaines de séminaire⁵⁹.

L'abbé Balley aura l'audace de ne pas désespérer de ce piètre élève en qui l'ancien maître des novices discerne peut-être déjà l'étoffe d'un saint. Il commence patiemment à lui enseigner la théologie en français avec des explications plus accessibles à Jean-Marie que les gloses latines des professeurs de saint Irénée sur la *Theologia dogmatica et moralis* de Bailly en usage au séminaire ; il lui enseigne la théologie et la pastorale des sacrements dans les *Instructions sur le Rituel* de Joly de Choin alors très appréciées des ecclésiastiques dans le ministère ; il lui apprend à rédiger les actes de catholicité malgré l'orthographe lamentable de ce secrétaire improvisé ; il l'initie à la liturgie, non seulement par des connaissances théoriques, mais aussi par un souci concret de la décence du culte, hérité de la formation génovéfaine. À voir comment, malgré la modicité des ressources de la fabrique d'Écully, son maître a réussi à renouveler tous les objets du culte, les vases sacrés, les ornements, les livres liturgiques, même le maître-autel de son église, le futur curé d'Ars apprend que les cérémonies ne sont jamais trop belles quand il s'agit d'honorer le Seigneur. L'abbé Balley initie enfin son disciple à la sainteté sacerdotale par l'exemple de sa propre vie dont l'ascétisme, la ferveur, la régularité feront dire, plus tard, au curé d'Ars : "Pour aimer le Bon

⁵⁶ Lyon, Archives de l'archevêché, *Registre du Conseil (1812-1813)* : décision du 8 mai 1813. À Verrières, en 1812-1813, sur 229 "logiciens" répartis en deux cours, 10 sont plus âgés que J.-M. Vianney, 4 sont de son âge et plus de 20 sont presque aussi âgés que lui. Les "Vocations tardives" représentent presque un sixième de l'effectif. (Oullins, Archives du petit séminaire N.-D. de l'Argentière : *Registre des Séminaires de 1812-1812*). Signalons que ce registre ne contient aucune appréciation sur la science et la conduite des élèves de Verrières dans les deux colonnes prévues à cet effet.

⁵⁷ Lettre de J.-M. Vianney du 12 juin 1813, dans TROCHU, *op. cit.*, p. 162.

⁵⁸ Lyon, Archives de l'archevêché, *Lettres de Brochard (1812-1816)* : lettre du 6 novembre 1814 à propos des théologiens entrés à Saint-Irénée en 1813.

⁵⁹ Francheville, Archives du séminaire Saint-Irénée : *Registre des entrées depuis 1811*. La clé des notes employées dans ce registre se trouve au tableau des résultats des examens de juillet 1813 envoyé à Fesch et conservé aux Archives du Vatican, Segreteria di Stato : *Epoca napoleonica*, II. Le registre de Saint-Irénée montre donc que J.-M. Vianney ne resta que six semaines au séminaire et non pas six mois, comme le déclarent son ancien condisciple l'abbé Besacier (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1274) et, après lui, les biographes du saint.

Dieu, il suffisait de voir M. Balley⁶⁰.

Pourtant l'époque n'est guère favorable aux études, même à Écully, au début de 1814, qu'en J.-M. Vianney reprend sa théologie sous la direction de l'abbé Balley. Les armées coalisées contre Napoléon ont envahi la France. Au mois de mars, les Autrichiens avancent de Mâcon vers Lyon. Le 18 mars, Augereau essaye encore de les contenir au nord de Lyon, depuis Limonest et Dardilly jusqu'au château de Grange Blanche à Écully. Peine perdue ! Le 20 mars au soir, après des combats acharnés au cours desquels Dardilly fut perdu et repris plusieurs fois, les autrichiens sont au faubourg de Vaise. Ils occuperont Lyon jusqu'au mois de juin⁶¹. Ces épisodes locaux de la campagne militaire qui se termine par l'effondrement du régime napoléonien et par le rétablissement des Bourbons avec Louis XVIII, tous les événements dramatiques du printemps de 1814 n'apportent guère à J.-M. Vianney le calme nécessaire aux études. Quoi d'étonnant qu'à la fin d'une année scolaire aussi mouvementée, son examen du troisième trimestre se solde encore par un *d* ; il n'est pas barré comme le précédent, mais il ne vaut guère mieux : *debilior*, trop faible⁶². L'abbé Balley intervient alors pour sauver son élève en obtenant, à Écully, un nouvel examen du candidat malheureux, qui, cette fois, donne des réponses suffisantes pour être admis à recevoir les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat, le même jour, le 2 juillet 1814, dans la Primatiale Saint-Jean, à Lyon. J.-M. Vianney vient de franchir le pas décisif vers le sacerdoce.

Désormais l'autorité diocésaine s'en remet uniquement à l'abbé Balley du soin de compléter la formation de son protégé. C'est encore au presbytère d'Écully que J.-M. Vianney fera sa deuxième année de théologie. Mais 1815 n'est pas plus propice aux études que 1814. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la fuite de Louis XVIII, les Cent-Jours, l'Europe de nouveau coalisée contre la France, que d'événements rendent l'avenir incertain ! On hâte les ordinations. Le 23 juin 1815, J.-M. Vianney est ordonné diacre à la Primatiale Saint-Jean. Le lendemain, Lyon apprenait la défaite de Waterloo. Au début de juillet, les Autrichiens étaient de nouveau là.

C'est dans ces circonstances troublées et, sans doute, sur des démarches pressantes de l'abbé Balley, qui se portait garant de son élève auprès de l'autorité diocésaine⁶³ et qui avait grand besoin de son aide à Écully où, depuis un an et demi, aucun prêtre ne lui apportait plus le moindre concours⁶⁴, que les vicaires généraux de Lyon décidèrent d'admettre, sans plus tarder, J.-M. Vianney à la prêtrise. Le 9 août 1815, le vicaire général Courbon lui délivre ses dimissoires, et ce diacre de vingt-neuf ans part aussitôt, à pied, à Grenoble, pour sa dernière

⁶⁰ Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 837 : déposition du frère Athanase ; p. 151 : déposition de l'abbé Toccanier.

⁶¹ GUERRE : *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815* (Lyon, 1816).

⁶² Francheville, Archives du séminaire Saint-Irénée : *Registre des entrées depuis 1811*. Il n'y eut pas d'examen au second trimestre à cause des événements politiques et militaires.

⁶³ Le curé d'Ars ne reprochait qu'une chose à l'abbé Balley : c'était d'avoir été sa caution lorsqu'il fut appelé au sacerdoce. (Ars, Archives paroissiales, *Procès de l'Ordinaire*, p. 151 : déposition de l'abbé Toccanier).

⁶⁴ Les vicaires généraux de Lyon souhaitaient mettre un vicaire à Écully dès 1806. (A. D. Rhône, K, *Correspondance du préfet* : lettre du 11 janvier 1806). Le manque de prêtres ne permit pas de le faire. Après avoir été secondé pendant le second semestre de 1806 par son ami J.-Fr. Bétémp, l'abbé Balley fit assurer une des messes dominicales, jusqu'à la fin de 1812, par des prêtres âgés et retirés du ministère, comme Jean-Joseph Verger, un ex-Antonin, ou Claude Chassain, un ex-génovéfain.

étape vers le sacerdoce. Le dimanche 13 août 1815, dans la chapelle du grand séminaire de Grenoble, il est ordonné prêtre pour l'éternité.

Le dimanche suivant, 20 août, il est de retour à Écully pour assurer la première messe à six heures du matin⁶⁵.

L'abbé Balley l'a obtenu comme vicaire, sous réserve de compléter sa formation théologique et pastorale, car l'abbé Vianney n'a pas encore reçu les pouvoirs de confesser. Ce complément de formation correspond d'ailleurs à sa troisième année de théologie qu'aurait dû faire normalement le nouveau vicaire d'Écully. Son curé lui apprend donc à résoudre les cas de conscience, même les plus difficiles, pour le préparer au ministère du confessionnal ; il lui confie le catéchisme des enfants en retard et des débutants que le vicaire met beaucoup de soin à préparer⁶⁶ ; il le laisse peu prêcher, semble-t-il, car le curé d'Écully tient à instruire lui-même ses ouailles et il connaît mieux que personne la timidité naturelle et les insuffisances théologiques de ce pauvre vicaire auquel le moindre prône coûtera de si grands efforts. Quand la maladie aura cloué le curé au lit, en 1817, le vicaire, à qui incombera désormais la plus large part du ministère paroissial, restera bien embarrassé des prédications à assurer. Au jugement de sa sœur, Marguerite Vianney, qui habitait alors à Écully, "il ne prêchait pas encore bien"⁶⁷. Cette appréciation paysanne est assez révélatrice, et l'on comprend que le curé d'Écully ait, contrairement à ses habitudes antérieures, préféré faire appel à des prédicateurs étrangers pour les Quarante Heures, pour le Quinze Août, pour la Toussaint⁶⁸. L'abbé Balley apprend enfin à son vicaire à administrer une paroisse, et toujours avec cette rigoureuse intransigeance en face du devoir pastoral qui caractérisait, jadis, le jeune maître des novices génovéfains et plus tard, le curé de Choue aux prises avec les novateurs révolutionnaires. À cet égard, certains incidents sont significatifs. En novembre 1815, par exemple, l'abbé Balley a dû se plaindre à la nouvelle municipalité d'Écully des gens qui, le dimanche sortent de l'église pendant les offices et bavardent dans le cimetière voisin ; contre cet abus, le maire publie alors une curieuse proclamation dont l'allure de sermon trahit l'origine cléricale, et il charge le garde champêtre de veiller, dorénavant, à faire rester les gens à l'église⁶⁹. Pour des prêtres qui, comme l'abbé Balley, ont tant souffert de la Révolution, qui ont été témoins des bouleversements qu'elle a apportés dans la société, dans les esprits, dans les consciences et qui ont, en même temps, une très haute idée de leur mission pastorale, une restauration intégrale de la religion dans les âmes ne pouvait que paraître le seul moyen d'éviter le retour de pareils maux. Il ne faut pas oublier que c'est dans cette atmosphère de réaction à la fois religieuse et politique que l'abbé Vianney a fait une bonne partie de son apprentissage pastoral.

Mais, dans le presbytère d'Écully où vivent ces deux prêtres, il y a aussi autre chose : une école de sainteté qui se cache. Ne la cherchons pas trop, d'ailleurs, dans la vie sans confort,

⁶⁵ Écully, Archives paroissiales : *registre des comptes de la fabrique*, à la date du 27 octobre 1815.

⁶⁶ Ars, Archives paroissiales, *Procès apostolique*, p. 371 : déposition de l'abbé Vignon citant un vieillard qui avait suivi ce catéchisme.

⁶⁷ Ars, *ibidem*, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1021 : déposition de Marguerite Vianney, en regard de laquelle l'affirmation, de Catherine Lassagne sur les sermons "clairs et courts" du vicaire d'Écully (*ibidem*, p. 104) paraît fort surprenante.

⁶⁸ Écully, Archives paroissiales, *Registre des comptes de la fabrique*.

⁶⁹ Écully, Archives municipales, *Registre des délibérations du Conseil* : proclamation du 19 novembre 1815.

ni même dans la table plus que frugale de ce presbytère : même si la crise des subsistances de 1816 et 1817 n'a pas grossi certains traits, cette pauvreté matérielle restait le sort quotidien de l'immense majorité des paysans de ce temps. Cette sainteté, cherchons-la plutôt dans l'émulation d'austérité et d'ascétisme entre le curé et son vicaire, purification indispensable à toute âme consciente de sa misère en face de Dieu ; cherchons-la dans cet esprit de détachement qui pousse l'abbé Vianney non seulement à donner tout ce qu'il a aux pauvres, mais encore à renoncer totalement à sa propre volonté : chez l'abbé Balley, avouera-t-il un jour, je n'ai jamais fait ma volonté. Cette sainteté, cherchons-la surtout dans la vie de prière et d'union à Dieu à laquelle le maître et son disciple s'efforcent d'accéder ; J.-M. Vianney racontera, plus tard, que, vicaire à Écully, il profitait des moments où il était seul avec M. Balley pour parler de Dieu et pour s'exciter à l'aimer davantage⁷⁰. Ainsi, dans ce presbytère matériellement fort pauvre, tout le luxe est réservé pour le spirituel, et là, rien ne manque, depuis l'oraison matinale devant le tabernacle, les entretiens spirituels, le bréviaire en commun aux heures régulières, jusqu'aux rélections, aux retraites, aux pèlerinages à Fourvière. "J'aurai fini par être un peu sage, avouait humblement le curé d'Ars, si j'avais toujours eu le bonheur de vivre avec M. Balley"⁷¹. Mais cette fraternelle et sacerdotale communauté de vie prit fin, pour Jean-Marie Vianney, quand la mort enleva ce maître de vie spirituelle, le 17 décembre 1817.

Après la mort de l'abbé Balley, J.-M. Vianney, nommé desservant d'Ars, amena dans sa nouvelle paroisse le petit mobilier hérité de son maître. La charité du survivant eut tôt fait de disperser l'héritage du mort. Mais, ce qui survécut, ce que le curé d'Ars n'oubliera jamais, c'est l'exemple de ce prêtre en qui son admiration et son affection reconnaissante découvraient le visage de la sainteté sacerdotale. Comme on l'a dit fort justement, "la sainteté du curé d'Ars à sa source dans la sainteté du curé d'Écully... À la manière des prêtres des premiers siècles, le curé d'Ars imitera son père spirituel... Il a fait, à Ars, ce qu'il a vu faire à Écully"⁷².

À Ars, les premières années, il imitera ce maître vénéré dans ses austérités, non sans outrance, comme il l'avait déjà fait, séminariste ou vicaire à Écully ; il l'imitera dans son culte de l'Eucharistie par ses longues adorations devant le tabernacle, par l'achat des plus beaux ornements pour honorer la divine Présence, par tous les embellissements apportés à son église ; c'est encore l'idée très haute de sa mission pastorale inculquée par M. Balley qui inspire J.-M. Vianney, quand il s'efforce d'arracher ses paroissiens d'Ars à leurs pratiques routinières, quand il se torture à se loger dans la tête d'interminables sermons empruntés à ceux qu'il juge plus capables que lui ; il imitera son maître jusque dans certaines tendances rigoristes, relents, peut-être, du jansénisme génovéfain, quand il fait revenir ses pénitents jusqu'à six fois avant de les absoudre ou quand il majore gratuitement la portée de certains passages empruntés aux sermonnaires dont il s'inspire dans ses homélies⁷³. Mais, peu à peu, au contact des âmes, son ascèse saura se dépouiller de ses outrances, sa prédication se dégager des influences livresques du début et sa personnalité spirituelle saura s'affirmer.

⁷⁰ Ars, *ibidem*, *Procès de l'Ordinaire*, p. 126 : déposition de l'abbé Toccanier.

⁷¹ MONNIN *Le curé d'Ars*, t. I, pp. 144-145.

⁷² M. MALLET, O.P., "Le vrai journal d'un curé de campagne", dans *La Tradition sacerdotale* (Le Puy, 1959), pp. 269-270.

⁷³ Voir les exemples donnés par PEZERIL, *Pauvre et saint Curé d'Ars* (Paris, 1959), pp. 118 sq.

C'est ainsi que la formation sacerdotale de J.-M. Vianney, commencée sur les genoux de sa mère, traversée de tant de difficultés, mais conduite obstinément et patiemment par l'abbé Balley, a abouti à donner à l'Église ce petit curé de campagne, brûlant de l'amour de Dieu et du zèle des âmes, qui avait une conscience si irrésistible de sainteté que l'Église a pu le présenter comme "le type achevé des prêtres dans le ministère" et en faire le "patron des curés de l'univers".

Père Paul Vial,
Université Catholique de Lyon.